

Rabat, le 2 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/14/2021**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, suite à la ratification par le conseil d'administration du 27 août 2021 de l'augmentation de capital de la société Jet Contractors par compensation de créances, réservée à AR Corporation et M. Amine Daoudi, M. Omar Tadlaoui a déclaré, le 2 septembre 2021, avoir franchi directement à la baisse, suite à un effet de dilution, le seuil de participation de 10% dans le capital de Jet Contractors.

Suite à cette opération, M. Omar Tadlaoui déclare continuer à détenir 297 657 actions Jet Contractors représentant 9,82% du capital de ladite société post augmentation de capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, M. Omar Tadlaoui déclare envisager de continuer à siéger au Conseil d'administration de la société Jet Contractors.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma